

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteu belge.





1 7 MAI 2019

Greffe

N° d'entreprise : 715.891 078

Dénomination

(en entier): Happy and Helping Heart asbl

(en abrégé): 3H asbi

Forme juridique : A.s.b.l.

Adresse complète du siège : Rue CISELEUX 36 -4420 LIEGE

Objet de l'acte: Modifications statutaire

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 09 mars 2019 il a été décidé de modifier les statuts de l'ASBL conformément à la loi du 27/06/1921, telle que modifiée et adaptée par la loi du 2/05/2002, et ses arrêtés royaux d'exécution. Les articles 2-3 et 36 des anciens statuts sont annulés et remplacés par les suivants. Le nouveau texte:

Article 2

Son siège est établi à Rue de la régence 23 - 6000 CHARLEROI- dans l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI. L'association est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment A la majorité de 4/5 soit 8 voix pour et deux contre

Article 3 .

L'association a pour but de développer des activités dans le cadre de la promotion de la santé à travers la sensibilisation à l'hygiène corporelle et à l'hygiène du lieu de vie en fournissant des services adaptés et des formations aux plus démunis et aux personnes âgées isolées. Facilité le quotidien des personnes et des entreprises leur offrant un service agréable et de qualité en matiere livraison de colis et de transport de personnes à mobilité reduite. En plus elle peut mener des actions de récolte de fonds et de matériels en vue d'œuvrer à l'épanouissement des femmes et orphelins en Afrique à travers des actions concrétes comme la création d'un centre d'hébergement pour orphelin qui préviendra des risques d'isolement et d'abandon dont ils peuvent être victime. Elle accompagne et favorise l'intégration sociale et professionnelle des femmes en milieu rural à travers des formations professionnelles (couture, tissage, fabrication de savons, fabrication de jus naturels,) et d'accompagnement à la création d'activités génératrices de revenus. Elle s'occupe de la sensibilisation en matiére sanitaire et d'éducation des femmes rurales.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut se lancer dans toute activité génératrice de revenus en vue de mener à bien son but social. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but. Elle peut aussi créer et gérer tout service ou toute institution poursuivant l'objet de l'association.

L'association assure sa liberté d'action et son autonomie à l'égard de toute pression économique, commerciale, politique ou sociale.

À la majorité des plus 4/5 des voix des membres présents soit 9 voix pour et une qui ne se prononce pas,

L'assemblée générale de ce jour designe comme administrateur

-IKOME BAKINI Belthia

Rue Ciseleux 36-4420 Liége

- KANGUE Karlos Fatou

Rue Pasteur 41 - 6240 Farciennes

-NTUNGIA Paul

Rue du Spinois 96 - 6000 CHARLEROI

-MEKA ELA Joseph Parfait

Rue Joseph Wauters 20- 6000 CHARLEROI

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).